



COMMUNE DE SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT
Délibération du Conseil Municipal de Saint-Georges-de-Reintembault
Convocation régulière transmise à tous les membres le 21/10/2021

Séance du jeudi 28 octobre 2021

Présidente de séance : Madame Marie-Claire Boucher, Maire.

Etaient présents : MC BOUCHER - JB BOISMARTEL - N PHILIPPEAUX- R BORDET - E CHALOPIN - LP CHAUVIN
- N REBILLON - MP PATIN - E OGER - P MOUBECHÉ - D BARON -A AIME.

Excusés : - P DONNINI (pouvoir à E.Chalopin), ML GALOPIN (pouvoir à MC Boucher)

Secrétaire de séance : Louis Pierre Chauvin.

Séance ouverte à 20h

ORDRE DU JOUR :

Administration générale :

- Approbation du CR de conseil municipal

Finances :

- Dotations Fougères Agglomération,
- Assainissement collectif : RPQS et tarifs 2022,

Urbanisme :

- AAP 5 : Bivouac : réaménagement de la place de la mairie, installations de Noël,
- AAP 1 : Extension du p'tit Mic en phase APD (avant-projet définitif) (maitrise d'œuvre : Crestomodules)
- Plan du futur lotissement des Chataîgniers
- Demande de la Préfecture de retrait de la délibération pour la cession du chemin des Hautes Goutelles
- Terrain de la succession Gautier

Patrimoine :

- Signalétique des sentiers de randonnée

Enfance :

- Repas ALSH

Ressources humaines :

- Informations sur les postes pourvus au service technique et au service enfance
- Régime indemnitaire du personnel (RIFSEEP)

Questions diverses :

- Subvention CJS

1. APPROBATION DU CR DE CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 23 septembre 2021.

2. DOTATIONS FOUGERES AGGLOMERATION

Le conseil de Fougères Agglomération, lors de sa séance du 27.09.2021, a validé les montants de DSC (Dotation de Solidarité des Communes) à 9 934 €. Cette dotation est imputée en fonctionnement.

Le conseil de Fougères Agglomération a également validé le FDC (Fonds de Développement des Communes) à 38 896 €. Les règles du FDC sont les mêmes que celles du FCDGF (voté lors du conseil municipal du 22.07.2021) : il s'agit d'un fonds finançant toute dépense inscrite aux comptes 20-21 et 23 (hors réserves foncières) ; le projet ne peut être financé à plus de 80% par des partenaires publics ; le reste à charge de la commune doit être supérieur ou égal au montant du FCDGF et du FDC.

La subvention FCDGF a été fléchée sur les travaux voirie de campagne 2021 lors du conseil municipal du 22.07.2021. Il est proposé de flécher le FDC également sur les travaux voirie.

Travaux de voirie campagne 2021 : DOTATIONS DE FOUGERES AGGLOMERATION				
Dépenses	€ HT	Recettes	€	%
Travaux		FCDGF Fougères Agglomération	12 438.00 €	6.39%
Travaux de voirie Pigeon-article 2315	194 608.00 €	FDC Fougères Agglomération	38 896.00 €	19.99%
		autofinancement commune de Saint-Georges-de-Reintembault	143 274.00 €	73.62%
TOTAL	194 608.00 €	TOTAL	194 608.00 €	100.00%

Délibération : le conseil municipal approuve à l'unanimité le plan de financement ci-dessus et sollicite le FDC de 38 896 € auprès de Fougères Agglomération.

3. ASSAINISSEMENT COLLECTIF : RPQS ET TARIFS 2022

Le Rapport sur le Prix la Qualité et le Service (RPQS) de notre Station d'Épuration (STEP) gérée par la régie municipale de Fougères a été présenté.

- Il y a 387 abonnés en assainissement collectif.
- 62 m² de boues ont été épandues en 2020 avec hygiénisation des boues à la chaux liquide.
- Le plan d'épandage de la station est sur les terres de 3 agriculteurs.
- 650 ml de réseaux ont été hydrocurés à la ZA mon Rêve (marché signé avec Leblanc environnement).
- Le contrat de dératisation est passé avec Farago.
- Une ITV (investigation par caméra) est prévue rue de la Palière (sur 240 ml). Si de travaux s'avèrent nécessaires, l'estimatif est de 400 € du ml.
- Les contrôles de branchement sont réalisés lors des ventes immobilières :
 - o 11 enquêtes (conformes) ont été réalisées en 2020
 - o 16 enquêtes (dont une non conforme) ont déjà été réalisées en 2021.
- La station a accueilli +11% de rejets en 2020.

Les travaux d'entretien restant à la charge de la commune de St-Georges sont : l'entretien des espaces verts, et le gravillonnage-goudronnage (reste à réaliser : les aires des pompes de relevage du parc et de la rue de l'Epine).

La ville de Fougères demande au conseil municipal de reconduire le contrôle des branchements eaux usées et eaux pluviales, et de fixer les tarifs assainissement (abonnement et prix au m3) pour l'année 2022.

▪ **Contrôle des branchements :**

En 2020, le conseil municipal a fixé par délibération le contrôle des branchements (eaux usées et eaux pluviales) lors de la vente des maisons (le contrôle est facturé aux particuliers par la Ville de Fougères au tarif en vigueur au moment du contrôle).

▪ **Tarifs**

2021	€ HT
abonnement	45.900 €
prix au m3	2.116 €

La commission urbanisme du 18.10.2021 propose au conseil municipal de garder les tarifs ci-dessus pour 2022.

Délibération : le conseil municipal, à l'unanimité :

- **Reconduit pour 2022 le contrôle des eaux usées et eaux pluviales lors de la vente des maisons (facturation par la Ville de Fougères au tarif en vigueur dans leur collectivité),**
- **Reconduit les tarifs assainissement de 2021 pour 2022 (abonnement et prix au m3).**

4. AAP 5 /BIVOUAC : REAMENAGEMENT DE LA PLACE DE LA MAIRIE, INSTALLATIONS DE NOËL (préconisations).

Les sapins Douglas abattus au camping vont servir pour 30% au mobilier de la place de la mairie. Il restera du bois pour du mobilier au parc de Colas, et pour les poteaux de la signalétique du sentier de randonnée. Le scieur commence son intervention semaine 44, il a besoin d'un employé municipal avec le tracteur pendant 6 jours. Jean-Bernard et Louis Pierre ont proposé leur aide. Le prix de la scierie est de 70 € le m3 en grosse section.

1^{er} chantier Bivouac : Aménagement d'une partie de la place de la mairie (côté calvaire), avec réaménagement des places de parking : du 15 au 20.11

Dans un 1^{er} temps, laisser les petits murets en pierre (sauf ouverture plus large). Le service verra alors si c'est difficile à enlever.

Un trou pour le sapin de Noël pourrait être fait sous la table pique-nique prévue.

Le dallage devant le calvaire sera enlevé. Il sera vu avec Bivouac si il peut être creusé à l'arrière et faire un petit muret (en pierres ou traverses en bois) pour faire un parterre.

A regarder aussi si il peut être fait une zone plate, avec peut-être une possibilité de scène ?

Les reprises d'enrobée seront demandées à une entreprise.

Il pourrait être gardé une ligne de chaînage le long du parking pour matérialiser l'entrée de la propriété de Mme Richer.

Les emplacements sont à faire en béton désactivé ? ou désimperméabilisé ? Question à rediscuter.

Les réserves pour les bornes de rechargement véhicules électriques sont à prévoir Place de la République. (le réseau électrique nécessaire est de ce côté-là de la route, donc pas de traversée).

Un tampon d'assainissement est caché dans le milieu de la place :il faudra le faire relever par la ville de Fougères si possible.

Un coffret électrique sera à installer lors de la 2^e et 3^e phase (dans le secteur du monument aux morts).

2^e chantier Bivouac : aménagement de l'autre partie de la Place de la mairie, avec la modification du pavage autour du monument aux morts : 21 au 26.03.2022

3^e chantier Bivouac : réalisation du mobilier (entre mai et juillet 2022)

4^e chantier Bivouac : plantations (octobre 2022).

L'atelier Bivouac a réalisé une gazette qui retrace ce projet. Elle va être distribuée aux habitants début Novembre.



Coté Place de la république



Côté rue de la Fieffe

Didier Baron suggère de refaire le stationnement place du Tripot en épi. Il faudrait alors mettre des repères au sol pour protéger les arbres.

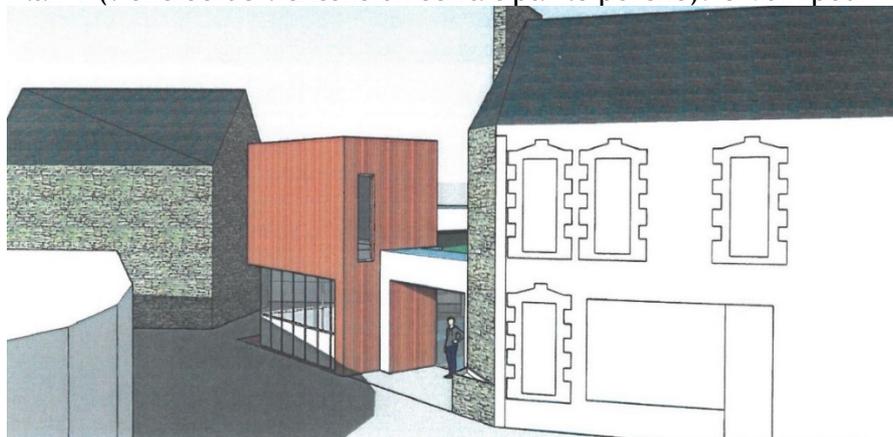
Délibération : le conseil municipal valide à la majorité les phases de chantier.

1 abstention : D. Baron

5. AAP 1 : EXTENSION DU P'TIT MIC EN PHASE APD (AVANT-PROJET DEFINITIF) (MAITRISE D'ŒUVRE : CRESTOMODULES)

5 esquisses ont été réalisées par Françoise Bescond afin que la commission Urbanisme puisse se prononcer.

Plan 1 (l'entrée de l'extension se fait par le porche): 0 voix pour



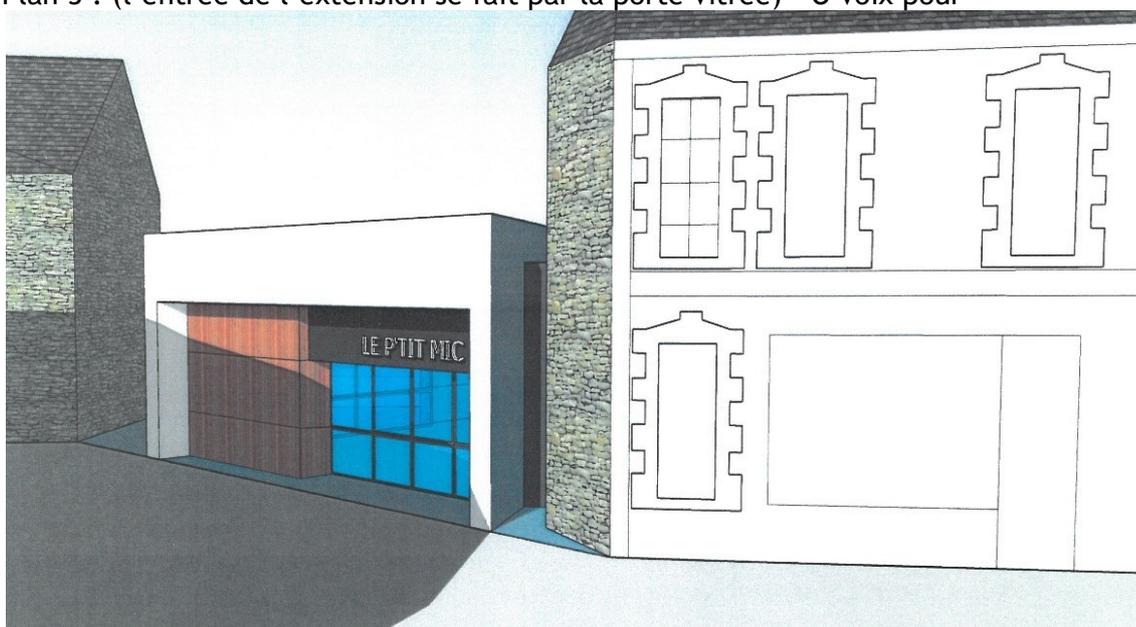
Plan 1 bis : 0 voix pour



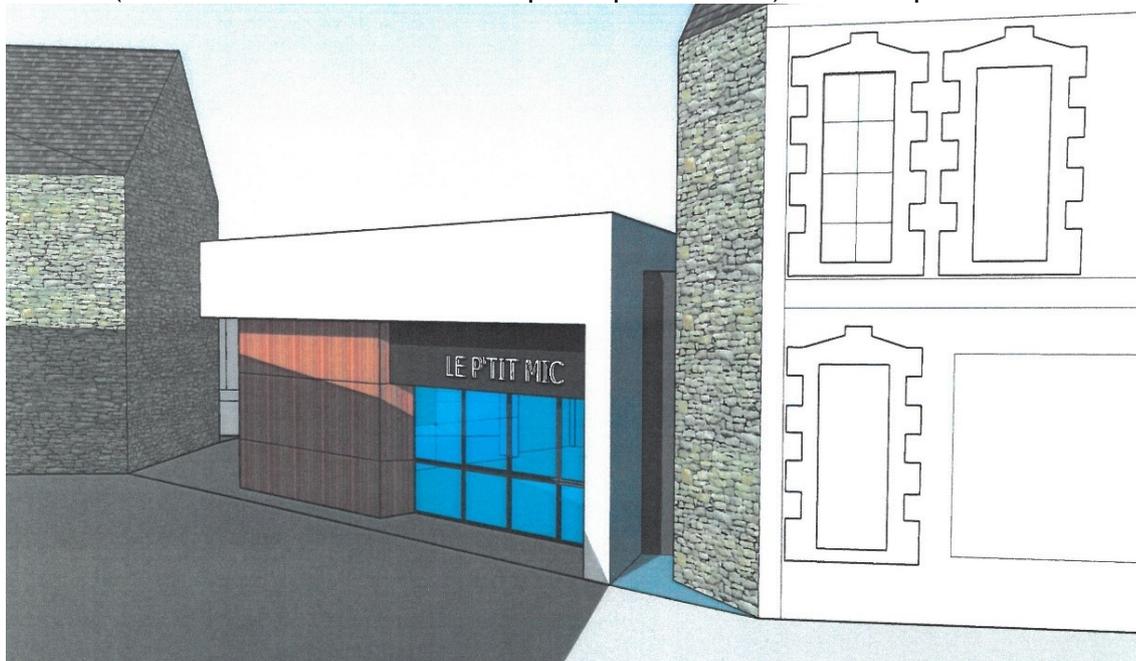
Plan 2 : 3 voix pour



Plan 3 : (l'entrée de l'extension se fait par la porte vitrée) - 0 voix pour



Plan 4 : (l'entrée de l'extension se fait par la porte vitrée) - 11 voix pour



Le 1^{er} choix de la commission urbanisme du 18.10.2021 se portait sur le plan 4
 les plans 1 et 2 coupent le soleil du matin aux voisins.
 Le choix du conseil municipal se prononce majoritairement pour le plan 4.

L'estimatif des travaux de Crestomodules est de 309 847 € (avec un aléa à 15%, soit 325 339 €).

Une subvention ADEME ou CEE sera sans doute possible sur le mode de chauffage.
 Le projet n'a pas une envergure suffisante pour la production d'eau chaude solaire pour l'extension. Un ballon pour la cuisine peut être chauffé aux granulés bois.

Budget dépenses recettes le P'tit Mic 2019-2022	
travaux 1e phase	montant HT
fonds de commerce + frais de notaire	46 000 €
travaux intérieurs en régie	37 500 €
artisans et mobilier cuisine	56 500 €
animation	2 500 €
Total 1e phase	142 500 €
2e phase	
acquisition maison Lavabre	25 000 €
acquisition garages Rogue-Vedrenne	15 000 €
desamiantage	12 000 €
travaux 2e phase ESTIMATIF MAITRE D'ŒUVRE	325 000 €
maitrise d'œuvre	18 120 €
suivi atelier LAU	2 012 €
Total 2e phase	397 132 €
TOTAL GENERAL	539 632 €

Financement travaux le p'tit Mic	
Région-contrat de partenariat	57 888 €
FIE Fougères Agglomération	60 000 €
AAP Etat sur travaux phase 2	58 053 €
AAD Département sur démolition	32 000 €
AAP Région sur acquisition Lavabre	20 000 €
Total subv acquises ou en cours	227 941 €
Subventions pouvant être sollicitées	
Région - Bien vivre partout en Bretagne	77 000 €
?? Subvention chaudière à bois Ademe	20 000 €
???? FIE Fougères Agglomération	30 000 €
???? autre subvention à rechercher	80 000 €
Total à solliciter	207 000 €
TOTAL SUBVENTIONS	434 941 €
Autofinancement commune	104 691 €

Le conseil municipal s'interroge sur la possibilité d'un projet type plan 4 avec un toit un peu plus « moderne » (rappelant le plan 2).

Délibération : le conseil municipal valide à la majorité le plan n° 4 en stade APD (avant projet définitif).

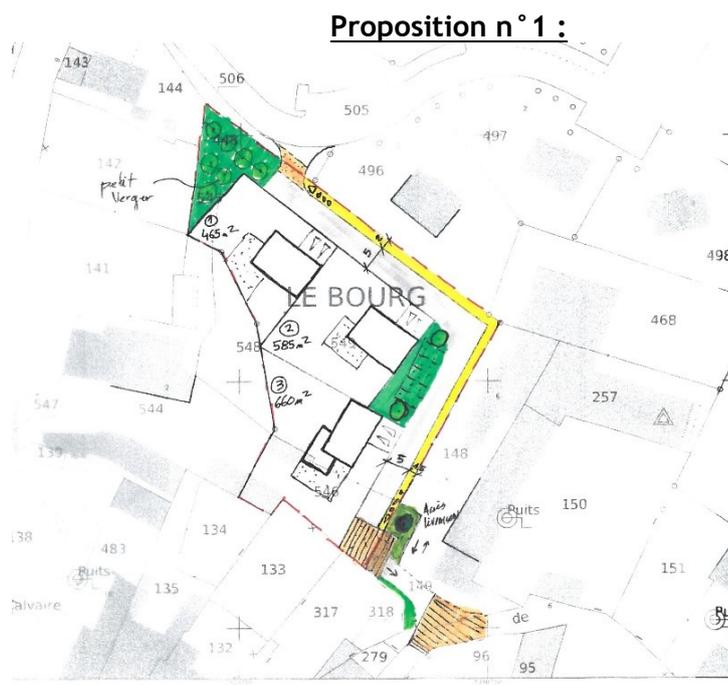
2 voix contre : P.Moubêche, D. Baron.

1 abstention : R. Bordet

Délibération : le conseil municipal valide à la majorité l'estimatif de travaux, et sollicite les subventions complémentaires Région, Ademe, Fougères Agglomération, Etat DETR.

1 abstention : P. Moubêche.

6. PLAN DU FUTUR LOTISSEMENT DES CHATAIGNIERS



Proposition n° 1 : L'accessibilité est compliquée pour les livraisons du collège. Il y a plus de surface utilisée pour la voie d'accès. Il faudrait une prolongation de voirie pour desservir les parcelles 133 et 317.

Proposition n° 2



Proposition n° 2 : La circulation y est plus fluide, y compris pour les habitants dont les arrières des maisons qui sont en front de place de la mairie.

La commission urbanisme a privilégié le plan n° 2 avec la voirie côté ouest .

Les remarques suivantes sont faites :

- La zone de 4 mètres de voirie est un peu juste (5 m ?). Il faut ajouter des trottoirs et veiller à l'accessibilité PMR.
- La façon de conserver l'alignement de pommiers à cidre est posée. Possibilité de la conserver tout ou partiellement ? Les déplacer ? Recréer un verger ?
- Les travaux de voirie pourraient se faire au printemps. Et les lots seraient prêts à construire pour septembre 2022.

Délibération : *Le conseil municipal valide à la majorité le principe du plan Avant Projet Sommaire n° 2 (Plan 1 :1 voix - Plan 2 :13 voix). La demande sera faite de prendre en compte les aménagements demandés : voirie plus large, avec trottoirs.*

7. DEMANDE DE LA PREFECTURE DE RETRAIT DE LA DELIBERATION POUR LA CESSION DU CHEMIN DES HAUTES GOUTELLES

La Préfecture nous demande de retirer la délibération en date du 27.05.2021 concernant la levée d'un avis défavorable pour le chemin des Hautes Goutelles.

En effet, le commissaire enquêteur a signalé que ce chemin était le seul à pouvoir assurer la jonction entre 2 villages, et qu'il était le seul à pouvoir accéder à la parcelle OG832 (qui appartient au CCAS). De ce fait, cette délibération doit être retirée.

Ce dossier sera retravaillé pour expliquer pourquoi la vente n'enclave pas les terrains ni la jonction des 2 villages.

Délibération : le conseil municipal retire à l'unanimité la délibération du 27.05.2021 concernant la levée d'un avis défavorable pour le chemin des Hautes Goutelles.

8. TERRAIN DE LA SUCCESSION GAUTIER

Une proposition à 3 500 € a été faite pour le jardin appartenant à Mme de Montigny (succession Elise Gautier), rue de la Fieffe, cadastré section AB numéro 97 pour une contenance de 1a 91ca (estimation des Domaines à 3 438 €).

Madame DE MONTIGNY accepte la vente, mais fait une contre-offre à 4 000 €.

Délibération : le conseil municipal vote à la majorité l'acquisition de la parcelle AB97 pour la somme de 4 000 €, et autorise la Maire à signer l'acte notarié correspondant.
2 abstentions : LP Chauvin, N. Philippeaux

9. SIGNALÉTIQUE DES SENTIERS DE RANDONNÉE

Une partie de la signalétique est à remplacer sur le circuit d'interprétation « De la toile à l'agriculture ». De plus il est souhaité créer une petite boucle familiale (4 kms).

Pour compléter la signalétique actuelle et la compléter par une variante plus courte, il a été établi le besoin suivant :

- 12 lames directionnelles avec système de fixation,
- 24 jalons avec balisage.
- Les poteaux seront en sapin Douglas (sciage des sapins Douglas du camping).

2 devis ont été présentés :

Devis Pic Bois : 847.88 € HT

AD production : 1 453.34 € HT

L'association locale de randonnée (Président : Joël Thieulant) a proposé d'aider à la pose.

La commission patrimoine du 21.10.2021 a donné un avis favorable à l'achat de signalétique avec Pic Bois.

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité le devis signalétique de Pic Bois pour un montant de 847.88 € HT.

10. REPAS ALSH

L'hôpital de St James fournit les repas du centre de loisirs en liaison froide depuis 10 ans. Le contrat arrive à échéance le 31 octobre 2021 et ne peut être prolongé (l'hôpital a souhaité concentrer son activité sur les repas des personnes âgées.)

Le nombre de repas à l'ALSH est le suivant :

- les mercredis (max = 18/20 ; mini = 10/12)
- les vacances scolaires (max = 28/30 ; mini = 10/12)

Plusieurs hypothèses ont été évoquées lors de la commission enfance du 9.9.2021 :

- Commune de Louvigné du Désert , Le P'tit Mic, Convivio -Site E Michelet : aucune proposition n'était possible, pour des questions d'organisation ou de tarifs
- Le restaurant de Valaines : Il fournit déjà le CLSH de Le Ferré et fait du portage de repas à domicile.

L'offre du restaurant de Valaines est la suivante :

- Ils ont un camion frigorifique pour faire les livraisons et viennent déjà sur St Georges.
- Ils proposeront un menu en liaison chaude.
- Leur proposition : Entrée/plat/ Fromage ou laitage/ dessert pour 5.50€
- Ils adaptent leurs plats aux goûts des enfants : les menus proposés au CLSH ne sont pas ceux servis au restaurant ou au portage de repas qu'ils assurent au domicile des personnes âgées.
- Ils ont déjà quelques produits locaux dans leur menus (volailles, porcs, et yaourt ?).
- Ils n'ont pas besoin de nos bacs gastros car sont déjà équipés, sauf pour la livraison de soupe.
- Notre service enfance devra aller rapporter les plats l'après-midi. (1 seul voyage à faire).
- Ils sont prêt à démarrer dès le 02/11.
- Les commandes de quantité de repas sont à faire à J-8

La commission enfance a donné un avis favorable à ce choix.

Délibération : le conseil municipal valide à l'unanimité la proposition du restaurant de Valaines (5.5 € le repas en liaison chaude livré), et autorise la Maire à signer le contrat pour l'année scolaire.

11. INFORMATIONS SUR LES POSTES SERVICE TECHNIQUE ET AU SERVICE ENFANCE

2 postes ont été publiés : un poste d'adjoint technique (espaces verts et entretien ménager des complexes sportifs A.Bouvet), et un poste d'adjoint d'animation (animation péri et extrascolaire et gestion des Ajoncs).

Suite au dernier conseil municipal, ces 2 postes ont été reconsidérés. Le nombre d'heures de ménage et de gestion des locations a pu être quantifié à 90 heures par mois.

La gestion du ménage de la salle A.Bouvet a été demandée à l'ADMR, qui peine à trouver du personnel disponible.

2 candidats ont pu être reçus pour le poste d'espaces verts/A.Bouvet : un candidat déjà titulaire d'une mairie plutôt axé sur la gestion des salles, et un candidat polyvalent.

2 candidats ont pu être reçus pour le poste d'adjoint d'animation/Ajoncs : une candidate disponible 20 heures par semaine, et un candidat qui est en cours de formation BAFA.

Par ailleurs, Gislaine Gérard va reprendre son travail à mi-temps thérapeutique à compter du 1.11.2021.

Considérant ces éléments, il est proposé au conseil municipal :

- De recruter Fabrice Garnier à temps complet sur le poste espaces verts/A.Bouvet,
- De recruter Amanda Authouart à temps non complet (20 heures semaine) sur le poste d'adjoint d'animation (la gestion de la salle des Ajoncs restant sous la responsabilité d'Yvette Fouasse avec une possibilité de rotation avec Amanda).

Par ailleurs, il est proposé un CDD à Flavie Perrin pour les 2 semaines de vacances de la Toussaint.

Délibération : le conseil municipal autorise à l'unanimité la Maire à recruter sous contrat :

- Un adjoint technique à temps complet (essai de 3 mois),
- Un adjoint d'animation à temps non complet 20/35^e (essai de 3 mois)
- Un adjoint d'animation à temps complet pour les vacances scolaires de la Toussaint.

12. REGIME INDEMNITAIRE DU PERSONNEL (RIFSEEP)

Le régime indemnitaire de Saint-Georges-de-Reintembault voté par le conseil municipal le 16.11.2015 est le suivant :

- La part fixe (IFSE : indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise) est versée en fonction de la place de l'agent dans l'organigramme.
- La part variable (CI : complément indemnitaire) est versée au maximum, sauf manquement grave de l'agent. L'enveloppe votée annuellement a été arrêtée en 2015. Elle est de 38 000 €.

Les ateliers menés avec le CDG35 en 2020-2021 ont mis l'accent sur la nécessité de revaloriser le régime indemnitaire (L'article 3 du décret 2014-513 prévoit un réexamen « au moins tous les 4 ans »).

Pour travailler sur cette augmentation, la commission RH a souhaité demander ce qui se faisait dans les autres collectivités. 7 communes ont été interrogées sur leur RIFSEEP. Ce sont des communes similaires à la nôtre en nombre d'employés, dans le sens où elles sont structurées en services, avec des projets (souvent autour de la revitalisation).

Leur RIFSEEP a souvent été revu en 2021, suite aux élections. Celui-ci a en général été revalorisé sur la part fixe (IFSE). Les communes consultées remarquent qu'en dessous d'un IFSE mensuel à 100 € euros pour un employé du groupe 4, elles n'arrivaient pas à recruter et à garder leurs employés.

Après calcul du différentiel entre le régime indemnitaire alloué à Saint-georges et la moyenne allouée sur les 7 communes interrogées, le surcoût annuel global pour la commune serait de 17 780 € pour les 17 employés actuels.

La commission ressources humaines du 5.10.2021 a longuement réfléchi. Elle propose au conseil municipal de se baser sur cette enveloppe de 17 780€, et d'allouer la même augmentation à tout le personnel au prorata de son temps de travail, soit 1 100 € brut annuel, étant donné que les différences de salaire et de régime indemnitaire sont déjà fonction de la place de chacun dans l'organigramme.

Il est proposé de verser l'IFSE mensuellement. Cette augmentation est proposée à compter du mois de décembre 2021.

Délibération : le conseil municipal entérine à l'unanimité les propositions de la commission ressources humaines, porte l'enveloppe annuelle du RIFSEEP à 56 000 €, et autorise la Maire à prendre les arrêtés correspondants.

13. QUESTIONS DIVERSES

▪ Subvention CJS

Le CRIC (coopérative Régionale d'Education à l'Entrepreneuriat Collectif) a sollicité la commune pour une subvention de 3 000 € pour la coopérative jeunesse de services de l'été 2021.

Le CRIC assure le portage juridique, administratif et comptable en lien avec le comité local.

Si la CJS a été une réussite du point de vue de l'entrepreneuriat, les jeunes ont été déçus après coup car des erreurs avaient été faites dans le bilan comptable de l'entreprise. Au final, le montant des indemnités touchées s'est avéré inférieur aux calculs qui avaient pu être faits fin août.

Délibération : le conseil municipal vote à l'unanimité la subvention de 3 000 € au CRIC pour la CJS de l'été 2021.

2 conseillers se retirent du vote : LP Chauvin, et P.Moubêche.

- **Une question est posée sur la subvention post événement de Fougères Agglomération à la ville de Fougères pour l'accueil du tour de France.**

La subvention de Fougères Agglomération avait été votée avant l'évènement, mais ne devait être versée qu'après décompte financier. C'est pour cette raison qu'elle a été votée dernièrement.